



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025, sont présents les conseillères et conseillers: Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse, Mme Nathalie Bresse.

La conseillère Gina Castelli est absente.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1. Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 33.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance ordinaire du 5 mai 2025;

3.2 Séance extraordinaire du 26 mai 2025;

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de mai 2025;

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Dépôt des états financiers et du rapport des vérificateurs de la Municipalité d'Ascot Corner au 31 décembre 2024;

8.1.2 Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs;

8.1.3 Droit de veto relatif à la résolution # 2025-05-112;

8.1.4 Entente numéro 20250526 relative à des travaux municipaux;

8.1.5 Congrès de la FQM en septembre 2025;

8.1.6 Affectation de revenus aux fonds réservés;

8.1.7 Affectation du surplus réservé – réfection de chemin;

8.1.8 Embauche du personnel du Service d'animation estivale (SAE) été 2025;

8.1.9 Embauche du personnel à la piscine municipale – été 2025

8.1.10 Demande de soutien financier – Place aux jeunes du Haut-Saint-François;

8.1.11 Autorisation de la signature d'une entente pour l'entretien et la réparation de la génératrice;

8.1.12 Embauche d'un journalier préposé aux parcs;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- 8.1.13 Mandat à Quebeceau Consultants inc. pour représenter la Municipalité d'Ascot Corner au projet PRIMEAU 2023;
- 8.1.14 Mise à niveau du réseau d'aqueduc – PRIMEAU 2023;
- 8.1.15 Embauche d'un journalier / préposé à l'entretien des bâtiments;
- 8.1.16 Adoption de la politique sur la tenue vestimentaire au travail de la Municipalité d'Ascot Corner;
- 8.1.17 Adoption de la politique pour un milieu de travail respectueux des sensibilités olfactives de la Municipalité d'Ascot Corner;
- 8.1.18 Remplacement d'un actuateur pour la station de pompage Blouin;
- 8.1.19 Embauche d'un journalier / préposé réseaux;
- 8.1.20 Offre de services professionnels en génie civil pour la réfection de stationnements;
- 8.1.21 Appui au projet Ecofixe dans le cadre du programme de vitrine technologique en eau;

9. Avis de motion à donner

Aucun.

10. Adoption des règlements

Aucun.

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : 7 juillet 2025 à 19h30

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juin 2025 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2025-06-115 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.2

2025-06-116 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2025 :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont informés que le 27 mai 2025, madame la mairesse a exercé son droit de veto à l'égard de la résolution # 2025-05-112 et ce, conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec*.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mai 2025 tel que rédigé avec mention au point 3 de l'ordre du jour et à la résolution # 2025-05-112, que madame la mairesse exerce son droit de veto à l'égard de la résolution # 2025-05-112, et que conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec*, la question sera resoumise au conseil lors de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 45).

M. Jacques Nadeau :

- Demande d'avoir le rapport des vérificateurs.

M. Jacques Gourde :

- Quelle norme la Municipalité n'a pas respectée?
- Retour sur sa demande de faire appliquer la règlementation sur les abris d'auto temporaire.
- Il y a plusieurs mois, au coin Galipeau et 112, il y avait une pancarte de circulation locale seulement. Est-ce que la pancarte va revenir?
- Une madame fait le ménage des fossés. Elle sort beaucoup de déchet. Est-ce que nous pouvons la rencontrer pour faire un comité de nettoyage?
- Demande d'avoir le montant pour le fonds de carrière et sablière pour l'année 2024.
- Demande de suivi à l'intersection du chemin Talbot. Quand le projet verra le jour?
- Est-ce qu'il a 36 mois pour dézoner?
- Propose de rencontrer les gens qui passent sur le chemin Galipeau pour avoir un bon voisinage.
- Souligne le bon travail de la voirie qui a fait un bon travail sur son terrain.

M. Normand Fréchette :

- Remerciement au conseil pour sa nomination pour la médaille du Lieutenant-Gouverneur du Québec.
- Remerciement pour les Chevaliers de Colomb pour les locaux gratuits.

M. John St-Cyr :

- Problématique de la route 112 et le bruit, est-ce que c'est possible de déplacer la pancarte?
- J'ai laissé 3 messages sur les conditions de la route.

Mme Maryse Labonté :

- Demande d'explications sur le droit de veto.
- Le terrain de pickleball, les fissures sont revenus.
- Les panneaux de description des personnes, c'est génial.
- Pancarte de circulation locale seulement, vous avez pas parlé des heures. Est-ce qu'on peut mettre la pancarte?
- Chiens des voisins qui jappent, qu'est-ce qu'on fait avec ça?
- Défibrillateur, est-ce qu'il sera déplacé?

Mme Eve-Marie Oakes :

- Explications de la problématique du transport sur le chemin des sables.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20h30

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de mai 2025 et en fait la lecture.

7.1.1

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 2 juin 2025 au montant de 374 632.29 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- L'asphalte sur la route 112 sera fait en 2026. Il faut aussi que le MTQ coordonne 240 voyages de pale d'éoliennes avec une longueur de 50 m.
- Le transport de personne a une nouvelle directrice générale très dynamique.
- La MRC a signé avec ses employés la nouvelle convention collective.
- C'est le temps des AGA. L'Étoile du Haut aura son AGA prochainement ainsi que la Méridienne et le CJE. L'AGA du CJE sera à la salle Jean-Hardy le 11 juin prochain sous la forme d'un 5 à 7. Il faut s'inscrire avant.
- Invitation de Virage Santé mentale pour 2 conférences le 9 octobre prochain.
- J'ai reçu quatre lettres de quatre étudiantes du Collège Mont Notre-Dame de Sherbrooke. Elles aimeraient que la Municipalité pose des actions pour l'environnement, dont mettre des règles pour contrer les changements climatiques, étendre le transport en commun, diminuer la consommation de l'eau potable et ramasser les déchets sur le bord des routes.

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information concernant :

Absente

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- Pour les incendies, il y a eu deux sorties pour East Angus, trois sorties pour Ascot Corner et une pour Westbury. Il y a eu huit sorties pour les mâchoires de vie.
- En urbanisme, il y a eu 75 permis d'émis pour un total de plus de 1 500 000 \$. Le département a eu à travailler 25 heures pour des demandes d'accès à l'information. Les fondations du CPE sont coulées. Nous avons travaillé sur une entente promoteur et les modifications à venir dans le règlement de zonage pour le nombre de cases de stationnement et les normes de remblais et déblais. Le garage municipal aura une certification Amis de la Réserve.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Enfin, j'ai assisté à l'assemblée générale annuelle du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (le COGESAF). Un budget équilibré y a été présenté, de même que les réalisations de l'année et le plan d'action annuel. En résumé, la grande expertise et le professionnalisme de l'équipe permettent à l'organisme de répondre aux exigences gouvernementales croissantes, malgré un financement de plus en plus incertain.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

À la voirie,

- Lumière pour le pont. L'option des lumières solaires est envisagée. Nous aurions possiblement qu'à changer la tête donc les coûts seraient beaucoup moins. Nous procédons à la vérification des prix.
- L'asphaltage de la route 112 entre la rue des Pins et Biron sera fait en 2026 après une confirmation du MTQ.
- Essai de pompage pour augmenter la capacité de notre aqueduc. Nous regardons les options moins coûteuses qui s'offrent à nous, mais qui nous donneraient possiblement moins de volume d'eau. Ce à partir du puits exploratoire fait l'an dernier.
- Nous avons notre employé de parc Jean Grenier qui a pris sa pré-retraite. Nous avions donc un poste d'une journée et nous avons trouvé M. Girard qui va venir travailler tous les vendredis. Il devrait débuter le 8 août.
- Stationnement hôtel de ville. Nous sommes présentement en appel d'offres pour les plans et devis. Ayant un échéancier restreint pour terminer les travaux au 30 septembre 2025, Julien-Carl a donné un délai minimum. La limite d'appel d'offres est pour le 27 mai 2025. Car nous bénéficions d'une subvention pour ce projet. Ce qui va inclure les bornes électriques.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- J'ai eu le privilège de rencontrer la nouvelle directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, Chantal Carrier, afin de lui souhaiter la bienvenue et de lui transmettre les informations concernant la fête nationale et le journal communautaire.
- La prochaine rencontre de la chambre de commerce se tiendra le 11 juin prochain à 18 h 30 au 49, rue Angus Nord à East Angus.
- Nous avons reçu une lettre de remerciement de M. André Goulet au nom de la famille de M. Claude Goulet pour nous remercier sincèrement de l'hommage posthume qui lui a été rendu lors de la soirée des bénévoles à titre de citoyen d'honneur de la municipalité.
- Tous les citoyens sont invités à se joindre aux membres du conseil afin de participer à l'activité de pickleball qui se tiendra tous les samedis de juin de 9 h à 10 h 30 au parc Dubreuil. Ce sera une belle occasion de bouger, de s'amuser et de discuter avec les membres du conseil qui seront présents.

8.1.1

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER AU 31 DÉCEMBRE 2024 :

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a procédé à la vérification de l'année financière 2024 et a donné les

2025-06-118



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

explications nécessaires aux membres du conseil lors du dépôt des états financiers ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des états financiers pour l'année 2024 incluant le rapport du vérificateur a été déposé par le directeur général, monsieur Jonathan Piché;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le rapport des états financiers pour l'année 2024 incluant le rapport du vérificateur tel que déposé par le directeur général, monsieur Jonathan Piché;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2025-06-119 **RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS :**

Madame Nathalie Bresse, mairesse, dépose et fait la lecture du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2025-06-120 **DROIT DE VETO RELATIF À LA RÉSOLUTION # 2025-05-112 :**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec*, madame la mairesse a exercé son droit de veto relativement à la résolution # 2025-05-112;

CONSIDÉRANT QUE la résolution est soumise de nouveau à la considération du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

DE REJETER la résolution # 2025-05-112 telle qu'elle a été adoptée lors de la séance du 26 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2025-06-121 **ENTENTE NUMÉRO 20250526 RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner et l'entreprise 9169-4984 Québec inc. souhaite signer une entente pour des travaux municipaux pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout et la construction d'une rue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance de l'entente 20250526 relative à des travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

autorise le directeur général et la mairesse à signer l'entente numéro 20250526 relative à des travaux municipaux.

Il est également résolu, conformément à l'article 14.1 du règlement 632, d'autoriser le remboursement des coûts assumés par la Municipalité et les bénéficiaires, ce montant étant de 173 388,82\$.

Poste budgétaire : Surplus libre accumulé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.5

2025-06-122

CONGRÈS DE LA FQM EN SEPTEMBRE 2025 :

CONSIDÉRANT QUE chaque année en septembre a lieu le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'édition de cette année aura lieu les 25, 26 et 27 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les inscriptions doivent se faire le plus tôt possible;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires sont prévues au budget pour l'inscription de trois membres du conseil et le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte que trois membres du conseil et le directeur général assistent au congrès de la FQM les 25, 26 et 27 septembre 2025. Les trois membres du conseil sont : Nathalie Bresse, Sylvie Boucher et Lisa Cadorette.

QUE leurs frais d'inscriptions 999.00 \$ / personne plus taxes, hébergement, repas et transport environ 850.00 \$ / par personne leur soient payés selon la politique en vigueur.

Postes budgétaires : 02-110-00-454 inscription des élus ;
02-110-00-310 autres frais des élus ;
02-130-00-454 inscription directeur général ;
02-130-00-310 autres frais directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2025-06-123

AFFECTATION DE REVENUS AUX FONDS RÉSERVÉS :

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par le passé, a mis en place des outils de gestion prudente et responsable en la matière de fonds réservés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède des fonds réservés pour l'eau potable, l'eau usée et pour la réfection des chemins;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **RÉSOLU** d'affecter les revenus aux réserves spécifiques à ceux-ci :

Revenus réserve eau potable	01-210-00-444	affectés au 55-910-00-003
Revenus réserve eaux usées	01-210-00-445	affecté au 55-910-00-009
Revenus réserve réfection-chemin	01-211-10-005	affectés au 55-992-00-010

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

2025-06-124

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.7

AFFECTATION DU SURPLUS RÉSERVÉ – RÉFECTION DE CHEMIN :

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par le passé, a mis en place des outils de gestion prudente et responsable en la matière de surplus réservé – réfection de chemin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU** d'affecter le remboursement de certains emprunts au surplus réservé – réfection de chemin :

Règlement d'emprunt # 601 (cap. et int.) au surplus réservé 55-992-00-010

Règlement d'emprunt # 607 (cap. et int.) au surplus réservé 55-992-00-010

Règlement d'emprunt # 623 (cap. et int.) au surplus réservé 55-992-00-010

En tenant compte de la partie de subvention à recevoir AIRRL (règl. : #607) et TECQ (règl. : #623).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.8

2025-06-125

EMBAUCHE DU PERSONNEL DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVAL (SAE) ÉTÉ 2025:

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à la sélection et aux entrevues des employés pour le Service d'animation estivale pour l'été 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de l'animatrice suivante :

- **Animatrices :**

- Maïly Grondin Côté (temps partiel)

Selon l'échelle salariale établie par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2025-06-126

EMBAUCHE DU PERSONNEL À LA PISCINE MUNICIPALE - ÉTÉ 2025 :

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à la sélection et aux entrevues des employés pour la piscine municipale pour l'été 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de l'aide-sauveteuse à la piscine suivante :

- **Aide-sauveteuse**

- Maïly Grondin Côté

Selon l'échelle salariale établie par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
2025-06-127

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.10

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PLACE AUX JEUNES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes du Haut-Saint-François a pour mission de favoriser l'attraction, l'intégration et la rétention des jeunes qualifiés âgés de 18 à 35 ans dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement est principalement dédié aux jeunes de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent d'East Angus;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes d'Ascot Corner vont à l'école à Sherbrooke et non pas à East Angus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 300 \$ sur une base volontaire pour être solidaire envers les autres municipalités de la MRC du Haut-Saint-François.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

AUTORISATION DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DE LA GÉNÉRATRICE :

CONSIDÉRANT QUE la génératrice du puits d'eau potable doit être entretenue périodiquement pour demeurer opérationnelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur Julien-Carl Roux signe une entente de trois ans avec l'entreprise Wajax au coût de 1 125.85 \$ plus taxes par année pour l'entretien et la réparation de la génératrice.

Poste budgétaire : 02-413-00-526.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER / PRÉPOSÉ AUX PARCS :

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Grenier, journalier préposé aux parcs souhaite réduire son horaire de travail d'une journée par semaine à l'approche de sa retraite;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait un processus de recrutement afin de trouver une personne compétente pour pourvoir le poste de journalier / préposé aux parcs pour une journée par semaine;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de monsieur Christian Girard, salarié temporaire, comme journalier / préposé aux parcs selon les conditions prévues à la convention collective.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Il est également résolu que M. Girard soit en poste à partir du 8 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2025-06-130 MANDAT À QUEBECEAU CONSULTANT INC. POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER AU PROJET PRIMEAU 2023 :

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation ministérielle (AM) pour la mise à niveau du puits d'eau potable et pour la mise à niveau du réseau d'aqueduc et l'ajout des postes de surpression sera présentée auprès du MELCCFP en 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner mandate Quebeceau Consultants inc. à :

- Préparer et à présenter au nom de la Municipalité d'Ascot Corner, les volets 1 et 2 du PRIMEAU 2023;
- Communiquer avec le MAMH pour le suivi de la demande PRIMEAU 2023;

Assister le personnel de la Municipalité d'Ascot Corner à remplir les documents administratifs associés à la demande du PRIMEAU 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2025-06-131 MISE À NIVEAU DU RÉSEAU D'AQUEDUC – PRIMEAU 2023 :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à assumer l'entièvre responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, la Municipalité d'Ascot Corner est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité d'Ascot Corner pour la réalisation des travaux;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme de PRIMEAU 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.15

2025-06-132

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER / PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait un processus de recrutement rigoureux afin de trouver une personne compétente pour pourvoir le poste de journalier / préposé à l'entretien des bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de monsieur Aboubacar Koné, salarié permanent, comme journalier / préposé à l'entretien des bâtiments selon les conditions prévues à la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.16

2025-06-133

ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA TENUE VESTIMENTAIRE AU TRAVAIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite préciser les lignes directrices concernant la tenue vestimentaire au travail ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte la politique sur la tenue vestimentaire au travail de la Municipalité d'Ascot Corner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.17

2025-06-134

ADOPTION DE LA POLITIQUE POUR UN MILIEU DE TRAVAIL RESPECTUEUX DES SENSIBILITÉS OLFACTIVES DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité favorise un environnement accueillant et confortable pour tous les employés et le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte la politique pour un milieu de travail respectueux des sensibilités olfactives de la Municipalité d'Ascot Corner.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

2025-06-135

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.18

REEMPLACEMENT D'UN ACTUATEUR POUR LA STATION DE POMPAGE BLOUIN :

CONSIDÉRANT QUE l'actuateur de la station de pompage Blouin doit être remplacé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le remplacement de l'actuateur de la station de pompage Blouin comme prévu à la soumission 536926 de l'entreprise Pompex au montant de 6 805.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : Réserve eau usée 55-910-00-009

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2025-06-136

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER / PRÉPOSÉ RÉSEAUX :

CONSIDÉRANT QUE M. Dylan Veilleux qui occupe le poste de journalier / préposé à l'entretien des bâtiments a démontré son intérêt pour occuper le poste de journalier / préposé réseaux qui est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT QUE pour occuper le poste de journalier / préposé réseaux, l'employé doit détenir un certificat de qualification de préposé à l'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE M. Dylan Veilleux est avisé depuis le 5 mars 2025 qu'il doit obtenir le certificat de qualification pour atteindre les qualifications de base du poste et que celui-ci n'a pas débuté sa formation en date d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de qualification de préposé à l'aqueduc est une obligation de la loi et une qualification de base du poste;

CONSIDÉRANT QUE cette présente résolution ne modifie pas la période d'essai de 20 jours prévu à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de monsieur Dylan Veilleux au poste de journalier / préposé réseaux à partir du 9 juin 2025 avec le statut de salarié permanent à temps complet.

Il est également résolu que M. Dylan Veilleux devra avoir complété la certification de préposé à l'aqueduc délivré par Emploi-Québec et réussi l'examen avant le 30 juin 2025.

Il est également résolu qu'advenant que M. Dylan Veilleux n'ait pas terminé la formation avant le 30 juin 2025 et réussi l'examen lorsque celui-ci sera disponible, celui-ci soit démis de ses fonctions comme journalier / préposé réseaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
2025-06-137

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.20

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL POUR LA RÉFLECTION DE STATIONNEMENTS :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à la réfection des stationnements de l'hôtel de ville et de l'édifice Évariste-Dubreuil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la firme EXP de procéder à la réalisation des plans et devis et la surveillance de chantier pour la réfection des stationnements de l'hôtel de ville et de l'édifice Évariste-Dubreuil pour un montant de 19 800.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-01-082 Subvention et fonctionnement de l'année courante

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.21

2025-06-138

APPUI AU PROJET ECOFIXE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE VITRINE TECHNOLOGIQUE EN EAU :

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Technologies Ecofixe inc. a sollicité la municipalité d'Ascot Corner pour être milieu preneur dans le cadre du programme de vitrine technologique en eau;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de la Municipalité d'Ascot Corner se limite à autoriser Technologies Ecofixe à accéder et utiliser les installations de traitement des eaux usées ainsi que les modules ECOFIXE déjà en place pour effectuer ses essais en contrepartie d'une rétribution d'une portion de la subvention obtenue par l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner accepte de ne pas apporter de modifications majeures à son site de traitement des eaux usées pendant la période d'essai devant se terminer le ou autour du 31 décembre 2026 avant d'en avoir avisé l'entreprise et qu'elle s'engage à collaborer en partageant ses données;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner confirme son intérêt à être milieu preneur et à collaborer avec l'entreprise Technologies Ecofixe dans le cadre du programme de vitrine technologique en eau.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise Technologies Ecofixe à confirmer la Municipalité d'Ascot Corner comme milieu preneur dans le cadre du programme de vitrine technologique en eau.

Il est également résolu que le directeur général soit autorisé à signer l'entente tripartie entre la municipalité, l'entreprise et le bailleur de fonds, ce dernier étant le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucune.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 21 h 11)

M. Jacques Nadeau:

- La facture pour le remplacement des glissières sur le chemin Galipeau, qu'est-ce qui brise les glissières ?
- Combien y'a-t-il d'employés syndiqués et non syndiqués ?

M. Jacques Gourde :

- Les 240 voyages, c'est pour les éoliennes ?
- Présentation de Mme la mairesse sur le 892 592\$, il est affecté à quoi ?
- PRIMEAU, il ne restait plus d'argent ?

M. John St-Cyr :

- Journée de l'environnement, qu'est-ce qui est permis et pas permis? Ce n'est pas très clair. Est-ce qu'on pourrait afficher quelque part la liste de ce qui est accepté?
- Propose d'entrer de l'extérieur dans le bureau de la directrice des loisirs.

Mme Maryse Labonté :

- Droit de veto, c'est quoi vous avez rejeté. 8.1.4 prolongement de l'aqueduc ?
- Asphalte froid, a été posé où ?
- Échantillonneur péristaltique, c'est quoi ? La sécurité publique, c'est quoi le paiement ?
- Demande d'explication pour les bancs d'aluminium ?

Mme Eve-Marie Oakes :

- Demande la date pour les entrées sur la route 112.

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 h 46.

13.

2025-06-139

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 7 juillet 2025 à 19h30.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE